



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 12 juin 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris

Affaire suivie par :  
DPE

mvt2018@ac-paris.fr  
Tél : 01.44.62.45.42

à

Mesdames et Messieurs les titulaires de la zone de  
remplacement académique (ZRA)

Objet : Affectation 2018-2019 des titulaires de la zone de remplacement

Vous êtes affecté(e) sur la zone de remplacement de l'académie de Paris. A ce titre, vous avez eu la possibilité entre le 16 mars et le 2 avril 2018 à 12 heures, de formuler jusqu'à cinq préférences pour une affectation à l'année sur poste provisoire à la rentrée 2018 (établissement, arrondissement, groupe d'arrondissements).

Ainsi qu'il était précisé dans la circulaire rectorale relative au mouvement intra-académique 2018, l'absence de toute formulation de préférences équivalait au souhait d'effectuer des suppléances de courte ou de moyenne durée.

Or, ce souhait ne pourra être pris en compte que dans la mesure où tous les postes provisoires à l'année auront été pourvus par des titulaires de la zone de remplacement sollicitant un poste à l'année. La priorité académique étant de pourvoir prioritairement tous les postes à l'année, les TZR souhaitant effectuer des suppléances pourront donc, malgré le souhait exprimé, ne pas obtenir satisfaction.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez obtenir satisfaction sur l'une ou l'autre de vos préférences, une affectation sur poste provisoire à l'année devra être prioritairement recherchée. C'est pourquoi, je vous invite à me retourner la fiche-réponse, qui vise à **compléter les préférences que vous avez saisies sur I-Prof/SIAM**, en indiquant très précisément vos priorités de recherche d'une affectation.

Pour les **nouveaux entrants** dans l'académie de Paris qui sont affectés sur la zone de remplacement, vous utiliserez cette fiche afin de formuler vos cinq préférences.

**La fiche complémentaire devra être transmise au plus tard le vendredi 22 juin 2018 par mail à l'adresse [mvt2018@ac-paris.fr](mailto:mvt2018@ac-paris.fr).**

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités

Pour le Directeur de l'académie de Paris,  
Pour la Secrétaire générale de l'enseignement scolaire,  
Pour le Directeur des ressources humaines,  
et par délégation,  
Le Chef de la Division des Personnels Enseignants

Jacques DROGO